

## COUR SUPRÊME DU YUKON

---

DIRECTIVE DE PRATIQUE  
GÉNÉRALE – 25

*Présence du public aux  
conférences de gestion d'instance*

---

Les conférences de gestion d'instance peuvent être tenues dans une salle d'audience et enregistrées à l'appréciation de la Cour. Les conférences de gestion d'instance qui sont tenues dans une salle d'audience et enregistrées sont publiques, à moins que des discussions sur le règlement du litige n'y aient lieu ou qu'un avocat ne soulève des préoccupations que la Cour admet.

Toute demande d'accès à un enregistrement de conférence de gestion d'instance tenue dans une salle d'audience doit être faite conformément à la directive de pratique générale – 10.

La juge en chef Duncan  
Le 11 juillet 2022